



EPREUVE DE Composition sur un sujet d'ordre général

Bientôt 10 ans (Septembre 2011) que les Etats-Unis et la population américaine se souviennent encore une fois de l'épisode douloureux de l'attaque du World Trade Center de 2001.

Déjà 1 an que Haïti a subi un séisme qui a fait des milliers de morts et ravagé la quasi totalité du pays.

Irakiens, Afghaniens, Palestiniens vivent quasiment tous les jours dans la guerre.

Certaines maladies (Sida, Paludisme etc) continuent de sévir dans certains pays et font des centaines de morts.

Tous ces événements survenus ces dernières années laissent place à des inquiétudes et l'on se dit que les territoires - tels qu'ils soient - et les populations doivent être protégés.

Mais de quoi doivent-ils être protégés ? Des guerres, du terrorisme, des catastrophes naturelles, des maladies ... ?

La tempête Xynthia (il y a déjà 1 an) et le retrait de certains médicaments de la vente (Médiateur) pour leurs méfaits sur la santé des personnes met la France au cœur du débat sur la protection du territoire et de la population. En ce sens les pouvoirs publics sont garants de protéger le territoire et la population notamment en exerçant les prérogatives de puissance publique (Etat gendarme : police, gendarmerie ...). Par ailleurs protéger la population et venir en aide à celle-ci passe par la mise en œuvre de politiques sociales (Etat-Providence).

Dès lors si la protection du territoire et de

la population présente des enjeux (I),  
il convient de voir quelles sont les  
modalités mises en oeuvre (II).

## I - Les enjeux de la protection du territoire et de la population.

Si l'autorité politique (le gouvernement) doit jouer son rôle dans le maintien de l'ordre public et garantir la paix (A), il convient néanmoins dans certains cas d'être conscient que leurs pouvoirs peuvent être limités (B).

### A - Garantir la paix et la stabilité du pays: un rôle des pouvoirs publics.

L'article 1 de la Constitution définit la France comme un Etat indivisible et unitaire. Ainsi pour assurer sa présence sur tout le territoire, la France a opté pour la déconcentration et les préfets sont les représentants de l'Etat au niveau régional et départemental. En ce sens les préfets administrent les politiques gouvernementales au niveau local et par les pouvoirs qui leur sont conférés, ils sont garants de l'ordre public dans leurs circonscriptions.

C'est un pays comme la France de plus de 60 millions d'habitants, de 22 régions et de plus de 38.000 communes nécessite d'être présent au niveau local.

Pour garantir la sécurité et maintenir l'ordre public, le préfet peut quand il est nécessaire mettre en place des politiques pour arriver à

RE  
CO  
PI  
E  
S  
E  
R  
V  
E  
S

à ses fins. C'est le cas de la mise en place des "course-feu" pour les mineurs délinquants, l'obligation d'attacher la ceinture de sécurité pour éviter les accidents de la route.

Par ailleurs pour garantir la sécurité publique, certains délits tels que la détention de la drogue, la conduite en état d'ivresse sont punis pénalement.

La montée en puissance du terrorisme ont poussé les pouvoirs publics à renforcer les contrôles dans les aéroports et ce depuis l'attaque terroriste sur le World Trade Center.

Le recrutement important de policiers les années précédentes montre que les autorités publiques sont conscientes de leur rôle dans le maintien de l'ordre public. Au-delà du devoir des autorités à maintenir l'ordre public pour les populations, d'autres intérêts pourraient se profiler quant à la paix qui règne dans un pays.

D'un point de vue économique, un pays stable politiquement, qui n'est pas en guerre, qui ne fait pas l'objet d'attaques terroristes, sera privilégié par les investisseurs étrangers, par les touristes.

Ainsi la France a tout à gagner à protéger son territoire et ses populations du terrorisme, de la guerre, de la délinquance.

Mais si certains maux peuvent être combattus et évités, d'autres ne le sont pas.

## B - Les limites des pouvoirs publics face à certains événements.

Si la France a les possibilités humaines (police, gendarmerie...) et matérielles à faire face à

montée en puissance de la délinquance juvénile et à maintenir l'ordre public, les pouvoirs publics n'ont pas toujours de possibilité immédiate dans certains cas.

Certaines maladies jusqu'à incurables continuent de faire des morts malgré la volonté de l'Etat et de certaines associations de protéger les populations.

Le séisme qu'a subi Haïti il y a un peu plus d'un an montre que certains événements ne sont pas toujours prévisibles.

La France a été consciente de cela encore une fois suite à la tempête Xynthia qui a ravagé beaucoup d'habitations.

Les milliers d'euros qui sont alloués à la recherche pour certaines maladies restent aujourd'hui la solution pour guérir les populations de certaines maladies.

Quant aux catastrophes naturelles (séismes...) les autorités se trouvent obligées de mettre en place des plans de prévention ou d'appliquer le principe de précaution à cause de la nature imprévisible des risques naturels.

En ce sens pour protéger le territoire et les populations, des modalités doivent être mises en œuvre.

## II - Les modalités mises en place

Ces modalités mises en place pour protéger le territoire et la population passent d'une part par les autorités (A) mais aussi par la collaboration des populations et des acteurs économiques (B).



Pour limiter les risques de morts dans la rue en période d'hiver, des centres d'accueil sont mis à disposition des personnes sans domicile fixe.

La loi SRU oblige les communes à construire des habitats sociaux à hauteur de 20% et récemment le droit opposable au logement a été mis en place.

Toutefois il est nécessaire que les populations et certains acteurs économiques collaborent.

### B. La nécessaire collaboration des populations et de certains acteurs économiques.

Pour protéger la population de l'obésité, des programmes de lutte contre l'obésité ont été mis en place. C'est le cas notamment dans les écoles par la mise en place d'une alimentation variée dans les cantines.

Par ailleurs certains acteurs économiques comme dans les grandes surfaces s'engagent à ne pas placer certains aliments (confiseries, chocolats) en tête de gondole. Il est aussi noté l'effort des publicitaires à ne pas diffuser certains spots publicitaires à certaines heures d'audience (enfants).

Pour protéger la population de certaines maladies (Sida), des campagnes publicitaires sont mises en place.

La montée en puissance de la délinquance juvénile a poussé les pouvoirs publics à prendre des mesures à titre préventif (course-feu).

Puis des mesures à titre répressif peuvent être prises à l'encontre des parents de mineurs délinquants (suppression des allocations familiales).

W  
O  
R  
L  
D

Afin de trouver des médicaments pour certaines maladies, la recherche semble indispensable et la nécessité de participer à des dons semblerait opportun par les populations qui en ont les moyens.

Protéger sa population et son territoire reste un devoir et un rôle des pouvoirs publics.

En ce sens qu'au delà des personnes vivant dans le territoire, garantir la paix à la France avait des avantages aussi économique (attirait des investisseurs, montée du tourisme). Toutefois même si la paix peut être garantie dans une moindre mesure, les catastrophes naturelles quant à elles sont imprévisibles d'où la nécessaire mise en place de plans d'intervention en cas d'urgence.

Le rôle des puissances publiques reste inévitable dans certains cas (sanctions pénales: conduite en état d'ivresse), mesures préventives ("rouge-feu"), et répressives, mesures d'urgence (retrait du Médiateur).

La question qui se pose est de savoir si ceci est suffisant.